
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1965-1966

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 3 novembre 1965. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — M. Lamousse, rapporteur pour avis, a présenté ses conclusions sur les crédits concernant les théâtres nationaux et le cinéma.

Au sujet des théâtres nationaux, M. Lamousse a insisté sur deux problèmes :

1. — D'une manière générale, les augmentations de crédits ont pour objet de traduire les ajustements de salaires et la revalorisation des traitements. Mais la part des crédits affectés au renouvellement du répertoire, aux changements de décors et de costumes et, d'une façon générale, à la création artistique demeure notoirement insuffisante. Si cette lacune n'était pas comblée dans un très proche avenir, les créations de pièces de jeunes auteurs deviendraient de plus en plus rares, ce qui engendrerait une paralysie à brève échéance de nos théâtres nationaux.

2. — En ce qui concerne le Théâtre-Français en particulier, le rapporteur a souligné la nécessité de créer une deuxième salle qui serait un théâtre d'essai permettant d'effectuer un véritable travail de recherche en matière théâtrale. La salle Richelieu, dont les installations sont devenues trop vétustes, devrait être complètement rénovée.

Le rapporteur a ensuite fait un exposé d'ensemble sur la situation du cinéma en France. Deux problèmes doivent être résolus : celui de l'aide et celui, plus important, de la « consommation ».

Sur le premier point, M. Lamousse s'est déclaré favorable au principe de l'aide sélective et de l'aide à la presse filmée et aux courts métrages. Mais l'aide automatique devrait être amenuee car elle favorise l'inflation des films de médiocre qualité.

Les problèmes de la « consommation » doivent faire l'objet d'un sérieux examen en raison de la diminution progressive du nombre de spectateurs. Cette désaffection du public est due à la concurrence de la télévision, aux nouvelles formes d'utilisation des loisirs et à la mauvaise qualité de certains films.

Dans ce dernier domaine surtout, le Gouvernement a le devoir d'intervenir pour, d'une part, aider les producteurs à faire des films de qualité et, d'autre part, favoriser la diffusion des films par l'intermédiaire de l'Union générale cinématographique.

Après un échange de vues au cours duquel MM. Delpuech, Rougeron et Vérillon ont notamment pris la parole, les conclusions de M. Lamousse tendant à donner un avis favorable sur les budgets du cinéma et des théâtres nationaux ont été adoptées.

M. Noury a présenté à la commission son projet de rapport sur les crédits affectés au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

Après avoir donné quelques chiffres concernant l'évolution de ces crédits, évolution favorable, il a examiné chacun des points importants du budget et insisté particulièrement sur le sport scolaire et universitaire. L'insuffisance de l'éducation physique et de l'initiation au sport est manifeste dans l'enseignement primaire. L'instituteur ne suffit pas à les assurer. Il y aurait sans doute lieu de créer, dans chaque canton, un poste d'instituteur qui serait maître d'éducation physique itinérant.

Puis il a souligné la différence entre les autorisations de programme pour le sport scolaire et universitaire, 180 millions, et les prévisions de la loi de programme : 210 millions. Les craintes formulées par la commission lors de l'adoption de la loi de programme étaient donc justifiées. La progression du volume global des autorisations de programme : 390 millions en 1966 contre 379 millions en 1965, soit 3 p. 100, est pratiquement nulle si l'on tient compte des augmentations de prix.

Le rapporteur a ensuite passé en revue les problèmes concernant les classes à mi-temps pédagogiques et à horaire aménagé, les classes de neige et les classes de mer. Il a noté qu'il n'y

avait aucune évolution de la situation en ce qui concerne l'abaissement de l'âge de la majorité, la co-gestion étudiante, les allocations d'études. Il se félicite de l'accord intervenu à propos du bataillon de Joinville fonctionnellement rattaché à la Jeunesse et aux Sports. Il a déploré l'insuffisance des réponses qui lui ont été données par le secrétaire d'Etat sur l'Office européen de la jeunesse. Si l'évolution de l'Office franco-allemand est très favorable et si le rapporteur s'en félicite, il reproche au Gouvernement son hostilité de principe à la création d'un Office européen.

En conclusion, le rapporteur a souligné que le secrétariat d'Etat avait eu le mérite de pratiquer une politique de décentralisation et de rechercher une définition d'une doctrine sportive. Il a souligné qu'il était conduit par une équipe de jeunes animés par la foi et que les résultats atteints n'étaient pas négligeables. Sous réserve des observations concernant en particulier l'insuffisance de l'éducation physique et de l'initiation sportive dans les écoles primaires, il a proposé de donner un avis favorable.

Après un échange de vues auquel ont participé, outre le rapporteur, MM. Vérillon et Rougeron sur l'insuffisance de l'équipement sportif des installations scolaires anciennes, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits affectés au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

M. Fleury a présenté à la commission son projet de rapport pour avis sur le budget du Ministère de l'Information et sur l'O. R. T. F.

Le budget de l'Information comprend essentiellement des crédits de deux catégories : ceux qui concernent le fonctionnement des services et ceux qui permettent au ministère d'apporter une aide financière à la presse.

En ce qui concerne la première catégorie, le point important à considérer est celui du service des liaisons interministérielles dont l'action correspond à un souci de rationalisation, de regroupement des moyens d'information.

L'aide à la presse revêt deux formes. Il s'agit, d'une part, d'une aide automatique accordée sans discrimination ; il s'agit, d'autre part, du Fonds culturel dont la dotation est quasi constante depuis 1957. Le rapporteur pourrait insister pour que celle-ci soit notablement augmentée et que l'opération « Canada », qui a consisté à mettre au service de la presse périodique un moyen de transport très rapide, soit étendue au Proche-Orient, à l'Afrique francophone et à l'Amérique latine. Le rapporteur

a précisé que les aides dont il venait de parler n'étaient pas les seules dont bénéficiait la presse qui reçoit globalement 307 millions de francs.

Après une intervention de M. Delpuech et du président, le rapport présenté par M. Fleury sur le budget du Ministère de l'Information a été adopté.

Abordant ensuite l'examen des documents budgétaires concernant l'O. R. T. F., M. Fleury a signalé deux éléments importants : l'effort accompli et que cet office entend poursuivre en ce qui concerne les équipements nécessaires à la diffusion de la pensée française sur les ondes courtes, et la « régionalisation ». Sur le premier point, le rapporteur a précisé que lorsque le programme d'équipement en émetteurs à ondes courtes sera réalisé, les moyens dont nous disposerons dans le monde pour des émissions radiophoniques en langue française seront comparables à ceux de la Grande-Bretagne. Nous viendrions ainsi à peu près à égalité avec elle derrière l'Amérique et l'U. R. S. S.

Sur le second point, le rapporteur a souligné qu'une politique d'aménagement du territoire impliquait un effort de décentralisation culturelle qui ne saurait méconnaître l'importance prise par la radiodiffusion et la télévision dans la vie moderne. Jusqu'à présent, la « régionalisation » de l'O. R. T. F. n'avait concerné que l'information mais elle porterait dorénavant sur la production et comporterait la construction de maisons de la radiodiffusion-télévision.

Abordant le problème posé par le déficit qui atteindrait, en 1966, 247 millions de francs, le rapporteur pense que la solution d'un emprunt pour payer des dépenses d'équipement sans cesse renouvelées n'est pas conforme à la nature des choses. Il examine, sans en proposer un, les autres moyens de suppression du déficit : augmentation de la redevance, publicité, prise en charge par l'Etat des dépenses d'équipement.

Enfin, après avoir donné lecture d'une première réponse de l'O. R. T. F. à une question complexe sur les programmes présentés depuis le 1^{er} janvier 1965, le rapporteur a lu le projet de conclusion de son rapport dont les trois idées essentielles sont les suivantes : approbation des efforts accomplis en ce qui concerne les ondes courtes et la régionalisation, refus d'un déficit chronique, affirmation de la nécessité du progrès technique.

Le président a indiqué qu'à son avis et en raison du monopole dont jouit l'O. R. T. F., il était convenable que l'Etat prenne à sa charge certaines dépenses d'équipement.

De l'avis de M. Delpuech, le déficit de l'O. R. T. F. pourrait être supprimé si le nombre de téléspectateurs augmentait, ce que permettrait une réduction du prix des postes récepteurs,

réduction rendue elle-même possible par une diminution de la marge bénéficiaire du vendeur et la concentration des entreprises de fabrication (il y a 20 fabricants!). Il a réaffirmé son hostilité à la publicité.

M. Lamousse a regretté le nombre trop élevé des productions américaines.

M. Diligent a notamment déploré que le statut de l'O. R. T. F. n'ait pas été appliqué avec le libéralisme promis.

M. Vérillon a insisté sur le caractère abusif de la taxe à l'achat.

MM. Estève et de Bagneux ont posé certaines questions concernant cette taxe et auxquelles M. Fleury a répondu.

A la suite de cet échange de vues, le rapport pour avis, présenté par M. Fleury, a été approuvé.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 3 novembre 1965. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a achevé l'examen de l'avis de M. Pauzet sur les aspects agricoles du projet de loi de finances pour 1966.

Le rapporteur a exposé les décisions prises par l'Assemblée Nationale sur les articles 55 *quinquies* et 56, ainsi que sur les dotations du budget de l'Agriculture. Sur l'article 16 relatif au taux de la taxe sanitaire, la commission s'est ralliée à un amendement présenté par M. Golvan.

A la suite d'une brève discussion, la commission a approuvé les conclusions de l'avis de M. Pauzet favorable à l'adoption du budget de l'Agriculture pour 1966.

M. Charles Suran a fait ensuite à ses collègues un bref compte rendu de la mission accomplie en U. R. S. S., du 26 juin au 12 juillet 1965, par une délégation composée de MM. Bajoux, Billiemaz, David, Lebreton, Ritzenthaler, Tournan et de lui-même, comme chef de la délégation.

Après avoir rappelé les circonstances qui ont donné lieu à cette « mission » et les conditions matérielles dans lesquelles elle s'était déroulée, le rapporteur a indiqué qu'il n'était pas question, en n'ayant séjourné que dix-sept jours en U. R. S. S., de dresser un tableau complet, matière par matière, de l'économie soviétique, mais qu'il fallait, selon lui :

— préciser les grands traits du milieu naturel et humain de l'U. R. S. S. ;

— décrire les réalisations visitées dans les différentes villes ;

— dégager quelques conclusions de cette enquête rapide.

Il a ensuite rappelé les étapes du périple (Moscou, Léninegrad, Kiev, Bakou, Tachkent, Samarcande, Alma-Ata, Bratsk, Irkoutsk et Novosibirsk) et dégagé quelques impressions majeures :

— admiration pour le prodigieux effort réalisé par les dirigeants et le peuple soviétique, au travers de deux grandes guerres mondiales ;

— désir passionné de la paix et hantise de la renaissance du militarisme allemand ;

— élévation certaine du niveau de vie du citoyen soviétique ;

— construction de qualité médiocre, mais urbanisation assez réussie ;

— notion de « liberté » différente de la nôtre, mais liberté réelle grâce à l'énormité des distances, au particularisme des Républiques fédérées et au caractère même du peuple slave.

Le président a remercié M. Suran de son très intéressant exposé, en suggérant que la prochaine mission de la commission en U. R. S. S. ait un caractère plus officiel, caractère qu'il avait d'ailleurs essayé de lui donner lors de son entrevue avec M. l'ambassadeur Zorine.

M. Léon David, après avoir approuvé les grandes lignes du rapport de M. Suran, a souligné le fait qu'au fur et à mesure du voyage, celui-ci « s'officialisait ».

M. Pauzet a donné enfin connaissance à ses collègues des apaisements que fournirait le Gouvernement à la suite du dépôt de son amendement sur l'article 14 de la loi de finances pour 1966 (suppression de la taxe d'encouragement à la production textile) et la commission, à la suite de l'intervention de M. Lebreton, lui a demandé de retirer alors son amendement, en séance publique.

Reprenant sa séance dans l'après-midi, la commission a entendu tout d'abord un exposé introductif de M. Longchambon, rapporteur du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social devant le Sénat.

Après avoir rappelé les principales options du V^e Plan et souligné essentiellement les modifications introduites dans les « objectifs en volume » (notamment en ce qui concerne la consommation des ménages et les équipements collectifs) et les « indications en valeur » (le taux annuel d'accroissement du revenu agricole étant réduit à 4,8 p. 100 au lieu des 5,3-5,5 p. 100 initialement prévus, et la hausse annuelle des prix étant limitée à 1,5 p. 100), M. Longchambon a énuméré les conditions de réalisation du V^e Plan, en notant qu'une distinction subtile avait été introduite par le Gouvernement

lui-même entre les « objectifs » et les « prévisions » : ainsi, l'idée du Plan a-t-elle fortement évolué, celui-ci n'étant plus qu'une « stratégie de l'expansion équilibrée ».

Le rapporteur a fait une analyse critique des objectifs concernant la formation professionnelle et scientifique et la constitution d'entreprises ayant la dimension internationale. Il a déclaré que l'exécution du Plan dépendait de conditions difficiles (moindre consommation des ménages, expansion de notre commerce extérieur, quasi-stabilité du niveau des prix, équilibre du budget), mais qu'il importait de rendre hommage au Commissariat général du Plan pour cette « enquête » extrêmement complète.

La commission a entendu ensuite M. Chardonnet, rapporteur général du V^e Plan devant le Conseil économique et social. Le rapporteur a tout d'abord souligné que des conditions nouvelles avaient « environné » le Plan soumis à son appréciation et que c'est cette nouveauté — assortie d'un contenu social appauvri — qui avait motivé les hésitations de son Assemblée vis-à-vis du projet de loi. Le Conseil économique et social a, en effet, la conviction que la mobilisation de l'épargne, prônée par le Gouvernement, ne pourra pas suffire à « équilibrer » les investissements productifs que ce soit en ce qui concerne le taux d'autofinancement des entreprises à 70 p. 100, l'importance de l'épargne privée (en face d'une hausse des prix qui est de 2,6 p. 100-3 p. 100 en moyenne annuellement) ou la mobilisation des fonds des caisses de prévoyance.

M. Chardonnet a exprimé ensuite le désaccord du Conseil économique sur le contenu social du Plan et il en a donné quelques exemples : c'est ainsi que « l'indicateur d'alerte » de l'emploi ne devra jouer que si le nombre de chômeurs dépasse 500.000 personnes ; que les crédits dévolus à l'Education nationale sont inférieurs à la limite incompressible définie par la commission compétente du Plan (32 milliards de francs) ; que la diminution du taux du revenu agricole est trop importante, et surtout que le taux retenu (4,8 p. 100) est devenu une « prévision » et non plus un « objectif ». Il y a deux conditions de « l'environnement » qui ont particulièrement retenu l'attention des conseillers du Palais d'Iéna :

— une hausse annuelle des prix de 1,5 p. 100, qui revêt un caractère hypothétique, pour ne pas dire illusoire ;

— la poursuite du Marché commun, alors qu'on a très nettement l'impression que l'incertitude règne et dans le domaine agricole et même dans le domaine industriel.

M. Chardonnet s'est montré sceptique vis-à-vis d'une « politique de rechange », substituée à la poursuite du Marché commun, et il a déclaré que, selon lui, il faudrait alors apporter de sérieuses retouches au texte même du V^e Plan. En terminant, il a tenu à souligner le caractère technique de l'avis du Conseil économique et déclaré que les conclusions de son rapport avaient été approuvées par la quasi-unanimité des conseillers.

Enfin, différentes questions ont été posées à M. Chardonnet par MM. Suran, Coutrot et Gros, président de la Commission sénatoriale des Affaires culturelles, ce dernier s'étonnant du paradoxe qu'il y aurait à développer la recherche scientifique alors que la croissance de l'Education nationale serait ralentie.

AFFAIRES ETRANGERES,
DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mardi 2 novembre 1965. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu M. Messmer, Ministre des armées, sur le budget militaire.

Après avoir souligné que c'était la première fois depuis 1939 que les crédits du titre V (Equipement) dépassaient ceux du titre III (Personnel), le ministre a donné des précisions sur l'état de nos armements stratégiques ; il a indiqué que notre programme d'ensemble était exécuté conformément aux délais et aux crédits prévus. En ce qui concerne les autres formes de matériels, M. Messmer a reconnu qu'un certain retard avait dû être accepté, notamment en ce qui concerne la fabrication des chars AMX 30.

Le ministre a ensuite évoqué le problème des personnels ; en même temps que l'on facilite l'accès des sous-officiers au grade d'officier, il faut, a précisé le ministre, favoriser la promotion rapide des officiers sortant des écoles. M. Messmer a ensuite rappelé qu'à la suite de la discussion de son budget à l'Assemblée Nationale, l'augmentation prévue des charges militaires passera à 6 p. 100 à partir de juillet 1966.

L'exposé du ministre a donné lieu à des questions posées notamment par MM. Monteil, de Chevigny, Ménard et de La Vasselais.

Mercredi 3 novembre 1965. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — Le président a fait connaître à la commission le texte d'une lettre du Ministre des Affaires étrangères relative à l'application de l'Accord de coopération économique, signé

le 4 juillet 1964, entre la France et le Cambodge et tendant à approuver une modification dans l'affectation des crédits octroyés par l'accord.

Puis la commission a entendu le rapport pour avis de M. le général Ganeval sur la Section commune du budget militaire. Le rapporteur a développé les trois aspects de son rapport portant sur les crédits de la force nucléaire, ceux des armes et services communs (gendarmerie) et sur la condition militaire. Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Monteil, Brunhes, Moutet, de Chevigny, Edgar Faure, Guy Petit, Yver et le président, la commission a adopté le rapport favorable de M. le général Ganeval.

M. Monteil a demandé à la commission de se prononcer sur un amendement indicatif tendant à supprimer l'ensemble des crédits du titre III du budget militaire afin d'obtenir du Gouvernement une revalorisation de la condition militaire, gravement compromise par les mesures contenues dans la loi de finances. La commission s'est prononcée en faveur de cet amendement par dix voix contre une et cinq abstentions.

M. Ménard a ensuite présenté son rapport pour avis sur la section Air du budget militaire. Le rapport a été adopté par la commission après un échange de vues entre MM. Monteil, Brunhes et le rapporteur.

Jeudi 4 novembre 1965. — *Présidence de M. Rotinat, président.*
— *Au cours d'une première séance tenue le matin, la commission a entendu M. de Broglie, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires algériennes, sur le projet de loi (n° 14, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie.*

Au cours de son exposé d'ensemble, le ministre a traité les trois aspects de l'Accord franco-algérien relatifs le premier au régime des pétroles, le second au régime du gaz et le troisième à l'aide française pour l'industrialisation de l'Algérie. M. de Broglie a tenu à souligner que le principal avantage de ces accords, qui a suscité un vif intérêt parmi les pays en voie de développement, était, en instituant un système coopératif entre la France et l'Algérie, de substituer un mécanisme de solidarité à un mécanisme de domination économique.

L'exposé de M. de Broglie a provoqué un certain nombre d'observations présentées notamment par M. Marius Moutet, qui a souligné les conditions défavorables dans lesquelles la négociation s'était engagée ; par M. le général Béthouart, qui a regretté qu'à l'occasion de ces accords on n'ait pas tenté de régler le contentieux des Français expulsés ; par M. Edgar Faure, qui a présenté des réserves sur la question de la libre convertibilité des francs en devises accordée au Gouvernement algérien.

Après le départ du ministre, la commission a procédé au vote sur l'ensemble du projet de loi ; par dix-sept voix contre trois et deux abstentions, elle s'est prononcée pour la ratification de l'Accord franco-algérien. M. Moutet, ayant démissionné de ses fonctions de rapporteur, a été remplacé par M. Edgar Faure.

Au cours d'une seconde séance tenue l'après-midi, la commission a procédé à la désignation de plusieurs de ses membres pour faire partie de la Conférence des Parlementaires de l'O. T. A. N.

Ont été désignés :

Comme titulaires : MM. d'Argenlieu, Barrachin, Béthouart, Boin, Boulangé, Ganeval, Ménard et Moutet ;

Comme suppléants : MM. Vassor, Monteil, de Chevigny et de La Vasselais.

Puis M. de Chevigny a présenté son rapport pour avis sur la section Forces terrestres du budget militaire. Il a relevé les insuffisances des réalisations de matériel, la condition militaire défavorable faite tant aux sous-officiers qu'aux officiers, ainsi que la crise des effectifs dans les unités. Le rapport favorable de M. de Chevigny a été adopté par la commission après des remarques présentées par MM. Vassor, Boulangé et Moutet.

M. Monteil a exposé ensuite son rapport pour avis sur la section Marine du budget militaire. Après avoir analysé les différents aspects de son budget, M. Monteil a exprimé la crainte que si le tonnage de navires mis en chantier n'était pas plus important dans les prochaines années qu'en 1966, la courbe ne soit rapidement décroissante à partir de 1970. Le rapport favorable de M. Monteil a été adopté par la commission.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 3 novembre 1965. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a demandé à être saisie pour avis du projet de loi (A.N., n° 1617) portant approbation du Plan de développement économique et social, et désigné M. Armengaud comme rapporteur.

Sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, il a été procédé à l'examen des amendements déposés à la première partie du projet de loi de finances pour 1966 (n° 30, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale. A l'article 2, elle s'est montrée favorable à l'amendement (n° 6) de M. Carrier ; elle a remplacé l'amendement (n° 15) de M. Colin par un amendement concernant le parallélisme entre les tranches d'imposition et la progression des salaires ; les amendements (n° 14) de M. Duclos à l'article 3 et (n° 2) de M. Pauzet à l'article 4 ont été reconnus justiciables de l'article 40 ; la commission a accepté l'amendement (n° 17) de M. Lagrange à l'article 7 ; elle s'en remettra à la sagesse du Sénat pour l'amendement (n° 3) de M. Pauzet à l'article 14.

Il a ensuite été procédé à l'examen des articles réservés de la deuxième partie du projet de loi de finances. La commission a adopté les articles 55 *bis* (nouveau) et 55 *ter* (nouveau) ; elle a repoussé l'article 55 *quater* (nouveau) relatif à la publicité routière, après des interventions de MM. Coudé du Foresto et Ribeyre ; elle a amendé l'article 55 *quinquies* (nouveau) par la suppression de l'alinéa b du paragraphe II ; l'article 55 *sexies* a été adopté ; sur l'article 67 *bis* concernant les services d'assainissement et d'épuration, un long débat s'est instauré auquel ont participé M. Raybaud, Mlle Rapuzzi, MM. Alex Roubert, président, Descours Desacres, de Montalembert et Carous ; les dispositions proposées ont été approuvées, mais des réserves ont été émises quant à leur caractère de généralité ; avant de se prononcer sur cet article, la commission a souhaité entendre, au cours d'une prochaine séance, M. Pallez, Directeur général des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur. M. Chochoy a fait adopter un article additionnel tendant à étendre aux entreprises de crédit différé la dispense du renouvellement décennal. M. Driant, rapporteur spécial pour le budget de l'Agriculture, a fait adopter l'article 56 concernant la création d'un établissement public chargé de la mise en œuvre des dispositions d'aide à l'aménagement des structures agricoles ;

enfin, M. Tron, rapporteur spécial pour les charges communes, a fait adopter l'article 61 bis (nouveau) concernant les veuves de fonctionnaires morts pour la France.

Au cours d'une deuxième séance, la commission a examiné l'amendement qu'elle avait déposé à l'article 8 du projet de loi de finances ; au cours de ce nouvel examen, la commission a décidé d'inviter le Sénat à voter contre l'article 8.

Au cours d'une troisième séance, la commission a examiné, au regard de l'article 42 de la loi organique, l'amendement (n° 1) de M. Duclos à l'article 2 du projet de loi de finances tendant à modifier le barème de l'impôt sur le revenu. L'article 42 de la loi organique a été reconnu applicable à l'amendement.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 3 novembre 1965. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — M. Molle a présenté son rapport pour avis sur la loi de finances (n° 30, session 1965-1966) (Crédits du Ministère de la Justice).

Le rapporteur a attiré particulièrement l'attention de ses collègues sur la désaffection croissante des jeunes gens pour les carrières de la magistrature. Il y a eu, en effet, cette année 98 candidats seulement qui se sont présentés au concours d'entrée au Centre national des études judiciaires de Bordeaux. Il a passé en revue les réformes qui pourraient être envisagées pour remédier à cette crise de recrutement qui risque de désorganiser complètement le fonctionnement de la justice.

S'il s'est félicité de l'augmentation des crédits de matériel alloués aux tribunaux pour le prochain exercice, il a vivement regretté, en revanche, la diminution sensible des crédits d'investissement alloués à l'ensemble du ministère. Ces crédits concernent essentiellement les prisons. Or, la plupart de celles-ci sont extrêmement vétustes et ne permettent pas d'abriter convenablement une population pénitentiaire qui dépasse, à l'heure actuelle, le nombre de 30.000 détenus. Un gros effort devrait être fait pour rétablir les conditions d'existence dans la plupart des établissements pénitentiaires.

La commission a d'ailleurs pris la décision de visiter, dans les mois à venir, quelques-uns d'entre eux parmi les plus représentatifs.

M. Le Bellegou a souligné que le manque de magistrats risquait de rendre inopérante la réforme du Code de procédure civile ainsi que celle qui va instituer un contrôle judiciaire des sociétés.

Sur la proposition du rapporteur, la commission a adopté un amendement à l'article 55 *sexies* de la loi de finances. Cet article est relatif à la location en meublés, à la semaine, dans les villes de tourisme. Son alinéa 4 prévoit des sanctions pénales pour les propriétaires qui feront des déclarations inexactes à l'administration touchant la superficie et la nature de leurs locaux. La commission a estimé que ces sanctions pénales étaient injustifiées. Elle a noté, en effet, qu'il n'était pas de règle que des questions d'ordre strictement privé donnent lieu à l'application de peines correctionnelles. Elle a estimé que, puisque le classement des locaux peut conduire à une exonération de la patente, la sanction normale de toute irrégularité doit être la suppression de cette exonération et, au besoin, l'application d'une pénalité sous forme de majoration de ladite patente. C'est ce qu'elle a décidé de proposer par l'amendement suivant :

« Article 55 *sexies*. — Rédiger comme suit le IV de cet article :

« IV. — La production de renseignements inexacts tant à l'administration chargée du classement visé au I ci-dessus qu'à tout candidat locataire peut, en ce qui concerne les meublés de tourisme, conduire à leur déclassement. Ce déclassement entraîne la déchéance de l'exonération prévue au II ci-dessus et la majoration de 50 p. 100 des droits de patente ».

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M. Nayrou sur les crédits du Ministère de l'Intérieur. Le rapporteur a marqué sa satisfaction de voir augmenter le montant des subventions d'équipement allouées aux collectivités locales, tant en ce qui concerne les crédits de programme que les crédits de paiement. Il a, en revanche, regretté la stabilité des crédits de la police et de l'administration générale.

La commission a vivement déploré le recul, de fait, des crédits concernant la protection civile. M. Montpied a notamment souligné que, désormais, les constructions de casernes pour les sapeurs-pompiers ne bénéficieraient plus, en province, d'aucune subvention.

MM. Emile Dubois, Héon et Montpied ont regretté que l'augmentation des subventions d'équipement soit surtout destinée à financer quelques grandes opérations : aménagement de la région du Languedoc, Jeux olympiques de Grenoble, etc., au détriment des travaux d'équipement normaux entrepris par les communes de moyenne et petite importance.